

Durée de l'épreuve : 1H30 Vous êtes autorisés à utiliser une calculatrice.

Un laboratoire de recherche de l'établissement dans lequel vous êtes affecté(e) organise un colloque les 18 et 19 décembre 2014.

Les dépenses sont les suivantes :

- Frais de transport 1 800 € TTC
- Frais d'hébergement 1 500€ TTC
- Frais de restauration 4 200 € TTC
- Location de la salle 3 000 € TTC
- Rémunération des conférenciers 1 750 € (non soumis à TVA)

Les recettes sont les suivantes :

- Financement de la communauté d'agglomération 1500 € (non soumis à TVA)
- Financement d'un partenaire privé 500 € (non soumis à TVA)
- Autofinancement de 1000 €
- Droits d'inscriptions : environ 160 participants sont attendus dont 30 étudiants. Les droits d'inscription des étudiants sont fixés à 40 € TTC .

Pour le cas d'espèce, le taux de TVA applicable est de 20% (pas de taux réduit)

Travail à faire :

- 1- Déterminez le montant des droits d'inscription TTC des participants non étudiants et présentez le budget équilibré hors taxes dans un tableau synthétique.
- 2- Rédigez une note de présentation de ce budget à votre directeur, en précisant le montant unitaire TTC des droits d'inscription des participants hors étudiants et en exposant ce qu'il se passera s'il y a moins d'inscrits que prévu.
- 3- La communauté d'agglomération ne pourra notifier sa subvention qu'après justification de l'exécution des dépenses, soit en janvier 2015.
 - Quelle écriture devez-vous constater au 31 décembre 2014 ?
 - A quel principe budgétaire cette écriture répond-elle ?
- 4- Le restaurateur n'émet sa facture que le 7 janvier 2015. Quelle écriture devez-vous constater au 31 décembre 2014 ?
 - Quelle est l'incidence de cette écriture sur les crédits de fonctionnement ?
 - Quelle serait l'incidence de cette même opération sur les crédits de fonctionnement si nous étions en 2016 (colloque réalisé en décembre 2016, réception de la facture le 7 janvier 2017), pourquoi ?

5- En vous aidant de l'extrait du plan comptable M93 joint, passez les écritures suivantes dans le livre journal :

- Les écritures de recettes y compris l'écriture répondant à la question n°3
- L'encaissement en numéraire de la moitié des droits d'inscription des étudiants
- L'encaissement par chèques bancaires de la moitié des droits d'inscription des participants non étudiants.

Modèle de livre journal

Comptes débités	Comptes crédités	Nature de l'opération	Montant débit	Montant crédit

Extrait NOMENCLATURE M9-3

4 - COMPTES DE TIERS

41 - CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES

411 - Clients et usagers

412 - Étudiants

418 - Clients et usagers - Produits non encore facturés

44 - ÉTAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

4418 - Subventions d'équilibre

4419 - Avances sur subventions

4456 - TVA déductible

4457 - TVA collectée par l'établissement

4486- Charges à payer

4487- Produits à recevoir

5 - COMPTES FINANCIERS

51 - BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES

5112 - Chèques à encaisser

5151 - Compte au Trésor

5159 - Chèques à payer

53 - CAISSE

531 - Caisse

7- COMPTES DE PRODUITS

70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES

7066 - Colloques

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

744 - Collectivités publiques et organismes internationaux

748 - Autres subventions d'exploitation